



## Silence assourdissant d'un généalogiste

Par **CHANTAL13090**, le **18/12/2018** à **10:19**

Bonjour,

Nous avons mes soeurs et moi un très gros problème avec le cabinet de généalogie xxxxxx. Après avoir informé ma mère qu'elle était une héritière d'une cousine (ma mère est depuis décédée) monsieur xxxxxx sis à Marseille reprend contact avec moi pour nous informer que nous étions donc les héritières de notre mère. Après divers échanges téléphoniques sans intérêts j'ai donc fait des mails afin de savoir où en était cette affaire. Silence. A ce jour j'ai donc adressé trois courriers un à Paris, un à Poitiers d'où a démarré cette affaire et un en recommandée avec AR à Marseille.

Que ce soit le cabinet à Paris, à Poitiers ou bien à Marseille personne ne répond.

Je vais donc faire appel au médiateur généalogiste pour expliquer ce problème. Malgré ces silences et ce manque de considération le cabinet xxxxxx n'oublie pas de mentionner que les frais sont de 40 % sur la succession.

Bien cordialement

**XXXXXXXXXXXX**anonymisation Chantal

Par **morobar**, le **18/12/2018** à **19:51**

Bonjour,

ET que voulez-vous que le généalogiste fasse de plus ?

Ce n'est pas lui qui liquide la succession, mais un notaire.

Par **Visiteur**, le **18/12/2018** à **21:30**

Bonjour

Le notaire chargé de la succession de votre mère devrait intervenir auprès du généalogiste et à défaut, rechercher le confrère qui s'occupe de la succession de la cousine.

PS/On dit fréquemment 40%,il faut savoir que c'est sur le net successoral et que cela se discute.

Par **morobar**, le **19/12/2018** à **11:34**

Pour connaître le notaire il faut accepter les conditions du généalogiste.

C'est le notaire qui a fait appel à lui, ne connaissant pas les héritiers collatéraux (votre mère) ni ceux venant en représentation.

Ou alors espérer que le notaire de votre mère parvient à retracer son confrère.

Par **CHANTAL13090**, le **19/12/2018** à **13:33**

Je vous informe que ma mère a signé un contrat dont les frais du généalogiste est de 40 % Hors taxe. Ce généalogiste ne nous a pas communiqué le nom du notaire. Ma mère est décédée sans aucun bien donc pas de notaire.